

Santé au travail Présóa annonce sa fusion avec SMIBTP

Présóa, Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), fusionne avec SMIBTP, donnant naissance à Présóa BTP, nouvelle filière de Présóa. Ce projet de rapprochement a vu le jour le 23 juin 2023, à l'occasion de deux Assemblées Générales extraordinaires au Majestic, à Compiègne (60). Cette fusion permet de faire face aux enjeux actuels de santé publique pour tous les salariés, notamment avec l'expertise nouvelle de Présóa BTP dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics.



Isabelle Desmarais, Directrice générale de Présóa, Luc Baijot, Président de Présóa, Angélique Verzele, Directrice de la filière Présóa BTP et Martin Cacheux, Directeur Adjoint en charge de la Prévention Santé Travail; à l'occasion des Assemblées Générales Extraordinaires, vendredi 23 juin 2023 à Compiègne.

Une fusion pour répondre aux nouveaux enjeux des Services de Prévention et de Santé au Travail

Ce rapprochement entre les deux SPSTI, Présóa et SMIBTP, est motivé par leur volonté commune de répondre aux enjeux de la mission précisés par la Loi du 2 août 2021, entrée en vigueur le 31 mars 2022 : « renforcer la prévention en santé au travail ». Objectif : conduire des actions concrètes ayant pour but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Défini comme premier axe stratégique du [4^e plan Santé Travail](#) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Réinsertion pour la période 2021-2025, la prévention primaire est considérée comme un enjeu majeur de santé public. Elle nécessite donc de renforcer et d'accroître les expertises des SPSTI sur l'ensemble de leur territoire d'intervention.

« Ce rapprochement s'inscrit ainsi dans cette dynamique de regroupement de services et de moyens à la suite de l'orientation stratégique nationale. Il répond aux processus d'adaptation réglementaire, économique et territorial des associations Présóa et SMIBTP de l'Oise. Ainsi, cela permettra à Présóa de développer désormais une offre de services élargie et adaptée aux acteurs du Bâtiment et des Travaux Publics » explique Luc Baijot, Président de Présóa.

Un élargissement du champ d'expertise de Présóa

Les collaborateurs de ex-SMIBTP, basés à Beauvais et Margny-lès-Compiègne, travaillent désormais dans la nouvelle filière Présóa BTP et peuvent ainsi continuer à offrir leur expertise. Ils sont formés spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes travaillant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Ils possèdent une connaissance approfondie des métiers et des risques liés à ce secteur d'activité. L'apport d'expérience sectorielle sur le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics de Présóa BTP profitera à la communauté de l'association Présóa. L'objectif étant de créer une « communauté de compétences et d'expériences pouvant ainsi profiter à l'ensemble des professionnels interprofessionnels et BTP. » comme l'explique Luc Baijot, Président de Présóa.



« Présóa BTP s'inscrit dans la continuité du déploiement de l'offre de service dédiée au BTP pour la prévention et la santé au travail, au service des entreprises et salariés de la branche » explique Angélique Verzele, Directrice de la filière Présóa BTP.

*Angélique Verzele, Directrice
de la filière Présóa BTP*

> Journalistes, si vous souhaitez interviewer Luc Baijot, Président de Présóa, contactez Léa Doucet, attachée de presse : ldoucet@presstance.com, 0 777 385 285.

A propos de Présóa | www.presoa.org

Issu de la fusion de trois services de santé au travail des Hauts-de-France, SMTVO, SISAT et MTA, Présóa voit le jour en septembre 2021. En juin 2023, la fusion des associations Présóa et SMIBTP ont donné naissance à Présóa BTP. Présóa compte désormais 15 centres de santé au travail, répartis sur les territoires de l'Oise et de l'Aisne, pour suivre la santé de près de 175 000 salariés. Cette filière, désormais rattachée à Présóa, permet ainsi à l'ensemble des adhérents de l'Oise de continuer de bénéficier de l'expertise des équipes pluridisciplinaires de santé au travail spécialisées dans le domaine du BTP. Sa mission exclusive est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Son activité s'articule autour de 4 missions essentielles : conduire les actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs ; conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail ; assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ; participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.